

République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
2026_18

Objet de la délibération
Retenue sur caution

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	5	7

Date de la convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mme GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Excusé(s) :
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUTIER Francine à M. COUTIER Cyriaque, LENOBLE Chantal à M. PIERRE Dominique

A été nommé(e) secrétaire : M. COUTIER Cyriaque

Objet de la délibération : Retenue sur caution

Vu le CGCT,
Considérant que le logement communal situé 6 rue Saint Martin a été libéré le 15/03/2026,
Considérant que des travaux de réparation et de nettoyage s'avèraient nécessaires dans le cadre d'une nouvelle location,
Considérant que la caution s'élevait à 250 €,

Le Maire présente le devis de La Retheloise Nettoyage d'un montant de 700 € HT soit 840 € TTC.

Sachant que la retenue sur caution ne couvre pas les frais engagés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'intégralité de la caution soit 250 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 15/06/2026

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
M. COUTIER Cyriaque



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence		
2026_19		
Objet de la délibération		
Montant du loyer et de la caution du logement communal		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	5	7
Date de la convocation		
29/05/2026		
Date d'affichage		
29/05/2026		
Vote		
A la majorité		
Pour : 6		
Contre : 1		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mme GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Excusé(s) :
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUTIER Francine à M. COUTIER Cyriaque, LENOBLE Chantal à M. PIERRE Dominique

A été nommé(e) secrétaire : M. COUTIER Cyriaque

Objet de la délibération : Montant du loyer et de la caution du logement communal

Vu le CGCT,
Considérant que le logement situé 6 rue Saint Martin est libre depuis le 15/03/2026,

Monsieur le Maire expose que la commune a reçu une demande d'occupation de ce logement communal et propose :
- montant du loyer mensuel : 450 €
- montant de la caution : 250 €

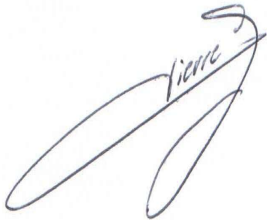
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe :
- à l'unanimité le montant mensuel du loyer à 450 €,
- à 6 voix pour 1 voix contre, le montant de la caution à 250 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 15/06/2026

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
M. COUTIER Cyriaque



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence		
2026_20		
Objet de la délibération		
Désignation du délégué et des supplénats pour les élections sénatoriales		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	5	7
Date de la convocation		
29/05/2026		
Date d'affichage		
29/05/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mme GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc
Excusé(s) :
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUTIER Francine à M. COUTIER Cyriaque, LENOBLE Chantal à M. PIERRE Dominique

A été nommé(e) secrétaire : M. COUTIER Cyriaque

Objet de la délibération : Désignation du délégué et des supplénats pour les élections sénatoriales

Vu le CGCT : articles L. 2113-1 et suivants, L. 2121-14 à L. 2121-18, L. 2121-26 et L. 2122-17, tant dans leurs versions antérieures que postérieures à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral : articles L. 280 à L. 293, L.O. 438-1,

D'après la circulaire relative à la désignation des délégués et des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, le Maire expose qu'il convient de désigner 1 délégué et 3 suppléants.

Le délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

S'est porté candidat : M. PIERRE Dominique
Après recensement des candidatures, il est procédé au vote.
Résultats du 1er tour :
Nombre de votants : 7
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 7
Majorité absolue : 4
A obtenu :
M. PIERRE Dominique : 7 voix
M. PIERRE Dominique ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé délégué.

Les suppléants sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

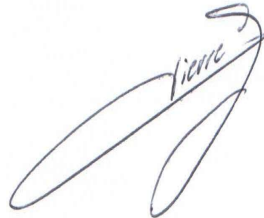
Se sont portés candidats : M. MORAWIEC Jean-Marc, M. COUTIER Cyriaque et Mme GUILLERET Ophélie.
Après recensement des candidatures, il est procédé au vote.
Résultats du 1er tour :
Nombre de votants : 7
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 7
Majorité absolue : 4
Ont obtenu :
M. MORAWIEC Jean-Marc, M. COUTIER Cyriaque et Mme GUILLERET Ophélie : 7 voix

M. MORAWIEC Jean-Marc, M. COUTIER Cyriaque et Mme GUILLERET Ophélie
ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont proclamés par ordre d'âge
suppléants.

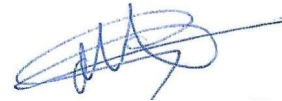
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 15/06/2026

Le Maire
Dominique PIERRE



Secrétaire de séance
M. COUTIER Cyriaque



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
2026_21

Objet de la délibération
Désignation d'un correspondant militaire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	5	7

Date de la convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mme GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Excusé(s) :
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUTIER Francine à M. COUTIER Cyriaque, LENOBLE Chantal à M. PIERRE Dominique

A été nommé(e) secrétaire : M. COUTIER Cyriaque

Objet de la délibération : Désignation d'un correspondant militaire

Vu le CGCT,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Muncpal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant militaire.

Ce correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation des administrés tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de défense.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. BELLOY Patrice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la candidature de M. BELLOY Patrice.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 15/06/2026

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
M. COUTIER Cyriaque

